



Peut on contruire une terrasse en empiétant sur sur le bien d'aut

Par **vero**, le **05/06/2009** à **18:34**

Bonjour,

je suis copropriétaire dans une maison des années 50 et le partages des lots est décalés .
J'habite au 1er étage l'entrée donne sur une petite vérandas, mes voisins ont le toit de leur garage qui dépasse de env 50cm sous ma vérandas et ils veulent faire une terrasse en bois sur leur garage, donc j'aurais directement un vis a vis avec leur terrasse ont ils le droit?